

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

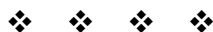
Le cinq novembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MAIGNAN, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2020.

Etaient présents : M. MAIGNAN Michel, Mme MAHARAUX Sylviane, M. AVENARD Marc, Mme HERVIER Murielle, Mme LEMARIE Pascale, M. VICTOR Christophe, Mme CAMY Nadine, M. MANUGUERRA Serge, Mme DUBOIS Emilie, Mme BAUCHER Sandrine, M. MEERSCHAUT Johann, Mme FOURNIER Maryvonne, M. GUILLE DES BUTTES Jean-Luc, Mme BOURGINE Delphine, M. AYMA Yucel, et M. RAIMBERT Alain.

Absents excusés : Mme BOYER Isabelle (pouvoir à M. MAIGNAN Michel), M. BONHOMME Jérémy (pouvoir à Mme HERVIER Murielle) et M. JAQUINOD Marc.

M. VICTOR Christophe est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 est adopté à la majorité. Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire informe qu'une décision modificative est nécessaire suite au Budget Supplémentaire M49 2020.

En effet, la Trésorerie demande de porter les écritures suivantes :

En dépenses d'investissement :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| • Chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) | - 92,81 € |
| • Chapitre 020 (dépendances imprévues) | + 92,81 € |

Accord unanime du Conseil.

URBANISME

► Convention de mise à disposition du service urbanisme de l'Agglomération du Pays de Dreux

Dans le cadre de la révision du PLU et à la demande de l'agglomération du Pays de Dreux, la commune a saisi au mois de mai le Centre de Gestion pour avis. Le Comité Technique inter collectivités, lors de sa réunion du 08 octobre 2020, a étudié le projet de convention de mise à disposition du service planification urbaine de l'agglomération du Pays de Dreux auprès de notre commune.

Il a émis un avis favorable portant le n° 2020/MDS/261.

Après débat, le conseil municipal approuve la délibération du Centre de Gestion et autorise son Maire à signer la convention de service commun planification urbaine.

Notification sera faite auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux.

► **Exercice du droit de préemption urbain**

Après avoir été informé des conditions d'aliénation des propriétés cadastrées AB102 / AA108/ AB 279 et AB 285, le conseil unanime décide du non exercice du droit de préemption par la commune prévu par le code de l'urbanisme (art 213-1 du CU).

► **Rétrocession lotissement Gas Bernier 2**

Dans le cadre de la rétrocession du Gas Bernier 2, la commune doit prendre une délibération acceptant la reprise du lotissement dit « Gas Bernier 2 ».

Après explication de Messieurs MAIGNAN et AVENARD sur la situation du lotissement et émis quelques réserves vues avec Nexity, le conseil unanime décide d'accepter cette rétrocession.

AFFAIRES GENERALES

► **Organisation des colis de Noël**

Mme BAUCHER, en l'absence de Mme BOYER, fait le point sur les colis de Noël. La distribution aura lieu le samedi 12 décembre à partir de 9 h 30. L'année 2020 est très compliquée pour les habitants et compte tenu de la situation sanitaire, le colis sera festif.

► **Panneau lumineux**

M. VICTOR fait le point sur l'achat du panneau lumineux (celui-ci est prévu verticalement).

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un groupe de travail de 4 personnes afin d'établir le règlement intérieur :
M. MAIGNAN, Mme BAUCHER, Mme LEMARIE et M. MEERSCHAUT
- Mme HERVIER fait le point sur la rentrée de début novembre.
- Mme MAHARAUX a réuni la commission culture. Celle-ci a beaucoup d'idées mais est actuellement limitée par la COVID 19.
- M. MANUGUERRA et M. le Maire ont reçu en mairie la société EUROFEU concernant l'achat de défibrillateurs.
- Mme FOURNIER fait le point sur la 2^e tournée de la Commission « espaces verts » avec la Société BOSSON.
- Mme LEMARIE précise que des masques sont toujours disponibles (voir le secrétariat de Mairie)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.